

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 4 septembre 2013 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Francine Blain, trésorière

CE-2013-1086-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2013-1087-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2013-1088-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 28 AOÛT 2013

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 28 août 2013, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2013-1089-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 20 août 2013.
-

CE-2013-1090-REC REQUÊTES DE SIGNALISATION / 20 AOÛT 2013

Il est unanimement résolu, suite à la recommandation du Comité de circulation en date du 20 août 2013, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

REQUÊTE

CC-2013-08-20/01

DÉTAIL

Reculer le marquage de la case de stationnement face au 182-184, rue Saint-Joseph et d'installer des panneaux « stationnement interdit » face à l'entrée du commerce ;

CC-2013-08-20/02

Enlèvement des panneaux « stationnement interdit » pour les deux (2) cases situées devant le 589, rue Saint-Jean-Baptiste ;

**CE-2013-1091-DEC ACQUISITION DES PROPRIÉTÉS À DES FINS DE
CONSERVATION / CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ /
URBANOVA**

ATTENDU le projet Urbanova de la Ville de Terrebonne adopté le 2 mars 2011 par le Comité exécutif (CE-2011-194-DEC);

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-414-DEC mandatant Nature-Action Québec afin d'assister la Ville de Terrebonne à l'égard du processus d'acquisitions de propriétés à des fins de conservation dans le corridor de biodiversité dans le cadre du projet Urbanova ;

ATTENDU l'extrait du rapport d'évaluation préparé par la firme Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. ;

ATTENDU la promesse de vente du lot numéro 3 148 962 du cadastre du Québec à la Ville de Terrebonne dûment signée par Mme Roxane Dubreuil et M. Jean-Roch Dubreuil;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, d'autoriser l'acquisition du lot numéro 3 148 962 du cadastre du Québec pour fins de conservation, lot situé à l'intérieur du corridor de biodiversité dans le secteur de la montée des Cueilleurs, conformément à la promesse de vente signée par le vendeur le 12 août 2013 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 22 741 de ses minutes, le tout pour une somme de 8 000\$, plus l'émission d'un reçu de don simple pour fins d'impôts au montant de 7 000\$, à être financé par les surplus réservés environnement. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0361 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de cession dudit lot.

Que Me Louise Valois notaire, soit et est mandatée pour la confection des documents requis concernant la cession du lot mentionné ci-dessus.

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0362 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 8 798\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-002 (affectation réserve environnement) au poste budgétaire numéro 1-03-100-00-198 (achat de terrains) soit accepté.

**CE-2013-1092-DEC MODIFICATION CE-2013-656-DEC / PROJET DE
DÉVELOPPEMENT GROUPE IMMOBILIER GRILLI /
ALTA VISTA / PHASE 1-B / RUE MARIE-GÉRIN-
LAJOIE, À L'EST DE LA RUE MARCEL-DE LA
SABLONNIÈRE**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-656-DEC acceptant le projet déposé par le groupe immobilier Grilli, en date du 9 mai 2013, pour le développement du projet de la phase 1-B, rue Marie-Gérin-Lajoie à l'Est de la rue Marcel-De La Sablonnière;

ATTENDU QUE la recommandation spécifiait que l'ensemble des frais d'infrastructures était entièrement assumé par le promoteur, à l'exception des aménagements des parcs et espaces verts ;

ATTENDU QUE la rue Marie-Gérin-Lajoie, située à l'est de la rue Marcel-De La Sablonnière, longe un corridor de biodiversité;

ATTENDU QUE l'objectif de cette proposition visait à ne pas enclaver entièrement le corridor de biodiversité afin d'accorder une plus valus au projet, dans ce cas-ci à un important projet intégré de 160 logements;

ATTENDU QU'en aucun cas, le promoteur n'a été informé qu'il devait entièrement assumer les travaux d'infrastructures qui longent le corridor de biodiversité;

ATTENDU QUE la portion de la rue Marie-Gérin-Lajoie qui longe le corridor de biodiversité représente 27,2 % de l'ensemble du projet de la phase 1-B d'Altavista;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, que les tableaux suivants remplacement ceux joints à la résolution numéro CE-2013-656-DEC, et ce, afin de tenir compte de la nouvelle répartition fiscale du projet de développement de la phase 1-B d'Altavista :

- le tableau de résumé exécutif dans la recommandation CE-2013-565-DEC par le tableau modifié, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- le tableau d'analyse de taxation par le tableau modifié, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée afin de réparer un règlement de quote-part en vertu du tableau de répartition pour le projet de développement de la phase 1-B d'Altavista.

CE-2013-1093-REC ADOPTION / PLAN D'ACTION QUINQUENNAL (2014-2018) / POLITIQUE REGROUPÉE SUR LES FAMILLES, LES AÎNÉS ET LES PERSONNES HANDICAPÉES

ATTENDU le dépôt, en décembre 2010, d'une demande de soutien financier auprès du ministère de la Famille et des Aînés visant à faire reconnaître la Ville de Terrebonne comme Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-1026-REC recommandant au Conseil municipal le regroupement en une seule politique la démarche MADA, la Politique familiale et le Plan d'action assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 483-10-2011 autorisant le regroupement en une seule Politique la démarche MADA, la Politique familiale et le Plan d'action assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;

ATTENDU l'entente intervenue avec le ministère de la Famille, en février 2012, portant sur une aide financière du gouvernement afin de procéder à la mise à jour de la Politique familiale et à l'élaboration d'une Politique des aînés et des plans d'action qui en découlent;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-120-DEC, sur recommandation de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine (FAM-2012-01-25/01), autorisant la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres sur invitation pour un chargé de projet qui accompagnera la Commission dans la réalisation de la nouvelle politique;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-370-DEC mandatant un chargé de projet, en mars 2012, afin de réaliser, sous la supervision de la Commission, la nouvelle Politique regroupant la famille, les aînés et les personnes handicapées;

ATTENDU l'orientation de la Commission pour que le projet de politique s'articule autour de sept (7) grands domaines d'intervention, soit: 1) habitation et milieu de vie, 2) accessibilité, 3) mobilité - transports/déplacement, 4) engagement citoyen et participation sociale, 5) sécurité, 6) communication et 7) développement et épanouissement des personnes;

ATTENDU la consultation, à l'été 2012, d'intervenants-clés ayant une connaissance approfondie de la réalité des clientèles visées;

ATTENDU la consultation, à l'été et à l'automne 2012, de représentants municipaux dans chacun des domaines ciblés, d'organismes visés pour leur intervention auprès de ces clientèles, de citoyens en entrevue individuelle lors d'activités ciblées, de citoyens lors de soirées de consultation et finalement par l'intermédiaire d'un sondage web;

ATTENDU la validation de l'énoncé de politique et la suggestion de mesures pouvant figurer à son premier Plan d'action par plus d'une centaine de résidents de Terrebonne lors des états généraux qui ont eu lieu le 13 avril 2013;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-553-REC recommandant au Conseil municipal l'adoption du texte final de la nouvelle Politique regroupée incluant la famille, les aînés et les personnes handicapées;

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 239-04-2013 adoptant la Politique de la famille, des aînés et des personnes handicapées de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU le lancement de la nouvelle Politique regroupée, en présence de plus de 300 citoyens, le 1^{er} juin 2013, sur le site de l'Île-des-Moulins;

ATTENDU les travaux réalisés par la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine dans le cadre de la confection d'un premier Plan d'action quinquennal de la nouvelle Politique;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal l'adoption du premier Plan d'action quinquennal (2014-2018) de la nouvelle Politique regroupant la famille, les aînés et les personnes handicapées de la Ville de Terrebonne.

CE-2013-1094-DEC LE CN DANS VOTRE COLLECTIVITÉ 2013

ATTENDU la transmission du document « Le CN dans votre collectivité 2013 » transmis par M. Sean Finn, vice-président exécutif, services corporatifs et chef de la direction des Affaires juridiques, au CN ;

ATTENDU QUE ce document décrit que le CN entretient avec les collectivités dans l'ensemble de son réseau, sous forme de parrainages, de rencontres, de discussions et de soutien des collectivités par l'entremise de programmes de dons et commandites ;

ATTENDU QUE la lettre du vice-président indique qu'il est nécessaire de maintenir des communications ouvertes et continues avec les collectivités situées le long de son réseau suite au déraillement tragique et de l'explosion d'un train de marchandises à Lac-Mégantic le 6 juillet 2013 ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du document « Le CN dans votre collectivité 2013 ».

CE-2013-1095-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 2 497 966,98\$ préparée le 29 août 2013.

CE-2013-1096-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS / VÉRIFICATEUR EXTERNE (AUDITEUR) / EXERCICES FINANCIERS 2013, 2014 ET 2015

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 64-02-2011, adopté le 14 février 2011, acceptant la soumission de la firme EPR inc. pour les services professionnels de vérificateur externe pour les exercices financiers 2010, 2011 et 2012 ;

ATTENDU QUE, lors de la séance publique du 12 août 2013, le rapport financier 2012 consolidé, incluant le rapport de l'auditeur indépendant (vérificateur externe) était adopté ;

ATTENDU QUE, suite au dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant, il ne reste plus que le dépôt du mémoire de recommandation suite à l'audit des états financiers 2012 et le rapport de la vérification des comptes relatifs au vérificateur général à réaliser dans le cadre du mandat actuel ;

ATTENDU QUE le Conseil doit nommer, selon les dispositions de l'article 108 de la Loi sur les cités et villes, un vérificateur externe pour trois (3) exercices financiers ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'administration et finances à procéder à un appel d'offres public pour « **Les services professionnels d'un vérificateur externe pour les exercices financiers 2013, 2014 et 2015** ».

Que le Comité exécutif nomme les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances ;
- M. Jacques Bonin, chef du service administration et contrôle budgétaire à la Direction de l'entretien du territoire ;
- Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales, à la Direction du greffe et affaires juridiques.

CE-2013-1097-DEC MANDAT TEMPORAIRE / CHEF INSPECTEUR / DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer Mme Marie-Josée Chicoine, chef inspectrice à l'aménagement du territoire, et ce, afin d'assurer une continuité au niveau des opérations ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'embaucher M. Alexandre Collette à titre de chef inspecteur à la Direction de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 5 septembre 2013 pour une période de trois (3) mois.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec M. Alexandre Collette.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2013-1098-DEC MANDAT / PROCUREURS / VILLE DE TERREBONNE
C. SYNDICAT DES EMPLOYÉ-ES MANUELS DE LA
VILLE DE TERREBONNE-CSN**

ATTENDU la lettre de mise en demeure reçue du Syndicat des employés-es manuels de la Ville de Terrebonne-CSN demandant à la Ville de Terrebonne de se rétracter des propos tenus et publiés dans le Journal de Montréal le 30 août dernier à la page 5 concernant les appariteurs-concierges ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater nos procureurs pour répondre à la mise en demeure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif mandate la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, s.e.n.c.r.l., pour transmettre une lettre de réponse aux procureurs du Syndicat des employés-es manuels de la Ville de Terrebonne-CSN suite à la mise en demeure reçue et datée du 3 septembre 2013.

**CE-2013-1099-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
LOCATION DE TROIS (3) CHARGEURS SUR ROUES
SANS OPÉRATEUR – ENVIRONNEMENT ET
HYGIÈNE DU MILIEU / LOCATION D'UN CHARGEUR
SUR ROUES SANS OPÉRATEUR – VOIRIE**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la location de trois (3) chargeurs sur roues sans opérateur pour le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu et la location d'un chargeur sur roues sans opérateur pour le service de la voirie de la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour **« La location de trois (3) chargeurs sur roues sans opérateur pour le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu et la location d'un chargeur sur roues sans opérateur pour le service de la voirie de la Direction de l'entretien du territoire ».**

**CE-2013-1100-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR
INVITATION / PLANTATION DE 38 ARBRES / ÎLE
SAINT-JEAN ET L'ÎLE-DES-MOULINS**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres sur invitation pour la plantation de trente-huit (38) arbres sur l'Île Saint-Jean et l'Île-des-Moulins afin d'en consolider le couvert arborescent et d'assurer la qualité du couvert végétal existant, et ce, suivant l'enjeu 3.2.3 du plan d'action des politiques environnementales 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres sur invitation, auprès d'au moins trois (3) fournisseurs, pour **« La fourniture et la plantation de trente-huit (38) arbres ».**

Que les paiements soient faits à même les fonds de l'arbre.

**CE-2013-1101-DEC SOUMISSION / CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF,
RÉPARATION ET INSPECTION DES RÉSEAUX
AVERTISSEURS D'INCENDIE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien préventif, réparation et inspection des réseaux avertisseurs d'incendie (SA13-9053) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 10 juillet 2013 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 13 août 2013 à 11 h 02, à savoir :

Équipement d'Incendie Globe inc.	17 062,29\$ t.t.c.
Sécutrol inc.	18 154,55\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
SPI Santé Sécurité	19 545,75\$ t.t.c.
Guard-X inc.	20 879,46\$ t.t.c.
Groupe BoRoy Notiplex	22 046,45\$ t.t.c.
Chubb Edwards – A UTC Fire & Security Company	31 579,03\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Équipement d'Incendie Globe inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 21 août 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 30 août 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Équipement d'Incendie Globe inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 4 septembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **ÉQUIPEMENT D'INCENDIE GLOBE INC.**, datée du 30 juillet 2013, pour l'entretien préventif, réparation et inspection des réseaux avertisseurs d'incendie, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant de 14 840\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0354 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2013-1102-REC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA
RUE RODRIGUE – PHASE II**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'aménagement paysager sur la rue Rodrigue – phase 2 (SA13-9067) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Le Trait d'Union le 27 juillet 2013 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 août 2013 à 11 h 01, à savoir :

Les Fermes Michel Bastien inc.	224 778,42\$ t.t.c.
2633-2312 Québec inc. (Pavatech)	268 885,13\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Fermes Michel Bastien inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 23 août 2013 par Mme Catherine Rioux, architecte paysagiste de la firme Projet Paysage ;

ATTENDU également le rapport daté du 23 août 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 286 894\$ (t.t.c.) en date du 10 juillet 2013 ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 30 août 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Les Fermes Michel Bastien inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 4 septembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LES FERMES MICHEL BASTIEN INC.**, datée du 19 août 2013, pour des travaux d'aménagement paysager sur la rue Rodrigue – phase 2, le tout pour un montant de 195 502\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 527. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0355 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2013-1103-REC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE
L'INTERSECTION MONTÉE MASSON ET
BOULEVARD DES SEIGNEURS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement paysager de l'intersection de la montée Masson et du boulevard des Seigneurs (SA13-9068) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 août 2013 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 août 2013 à 11 h 10, à savoir :

Les Terrassements Multi-Paysages inc.	736 293,31\$ t.t.c.
Construction Axika	842 393,08\$ t.t.c.
Les Entreprises Daniel Robert inc.	983 328,70\$ t.t.c.
G. Giuliani inc.	1 201 150,72\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Terrassements Multi-Paysages inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 28 août 2013 par Mme Kim Descôteaux, architecte paysagiste de la firme BC2 ;

ATTENDU également le rapport daté du 28 août 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 883 709,35\$ (t.t.c.) en date du 14 juin 2013 ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 3 septembre 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Les Terrassements Multi-Paysages inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 4 septembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC.**, datée du 27 août 2013, pour l'aménagement paysager de

l'intersection de la montée Masson et du boulevard des Seigneurs, le tout pour un montant de 640 394,27\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 539. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0357 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-1104-REC SOUMISSION / TOITURE D'AMPHITHÉÂTRE AU PARC SAINT-SACREMENT

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la toiture d'amphithéâtre au parc Saint-Sacrement (SA13-9072) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Le Trait d'Union le 27 juillet 2013 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 20 août 2013 à 11 h 01, à savoir :

Entreprises Ricbo inc. 286 898,27\$ t.t.c.

ATTENDU QU'il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme et qu'en vertu de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Terrebonne peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la Ville ;

ATTENDU la compagnie Les Entreprises Ricbo inc. consentait à une réduction du prix inscrit au bordereau de soumission, soit un montant 257 249,66\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Entreprises Ricbo inc. s'est avérée conforme d'après le rapport préparé le 27 août 2013 par M. Antoine Boissonneault, technicien architecte de la firme Tremblay L'Écuyer associés ;

ATTENDU également le rapport daté du 29 août 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 222 591,60\$ (t.t.c.) en date du 5 juillet 2013 ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 30 août 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Les Entreprises Ricbo inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 4 septembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LES ENTREPRISES RICBO INC.**, datée du 20 août 2013, pour la toiture d'amphithéâtre au parc Saint-Sacrement, le tout pour un montant de 223 744\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 536. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0356 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-1105-DEC TRAVAUX D'IMPLANTATION / LIGNE ÉLECTRIQUE TEMPORAIRE / CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE RUE MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE

ATTENDU la construction de la nouvelle rue Marcel-De La Sablonnière dans la phase 1 du projet Urbanova ;

ATTENDU QUE le réseau d'utilités publiques devra être enfoui dans le secteur ;

ATTENDU QU'il faut installer un réseau électrique temporaire afin d'effectuer les travaux de construction de la nouvelle rue Marcel-De La Sablonnière ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser la société Hydro-Québec à procéder à l'implantation d'une ligne électrique temporaire afin d'effectuer les travaux de construction de la nouvelle rue Marcel-De La Sablonnière, et ce, pour un montant de 67 291,94\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 514-1. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0364 révisé émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-1106-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURE ET D'ÉCLAIRAGE / PLACE DU RUISSEAU-NOIR

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de bordures, de fondations, de revêtements bitumineux et d'éclairage sur la place du Ruisseau-Noir (SA13-7025) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 août 2013 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 août 2013 à 11 h 05, à savoir :

Asphalte Desjardins inc.	183 763,39\$ t.t.c.
Les Pavages Dorval inc.	203 432,75\$ t.t.c.
Maskimo Construction inc.	211 284,09\$ t.t.c.
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	220 263,36\$ t.t.c.
Constructions Anor (1992) inc.	225 672,93\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Asphalte Desjardins inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 28 août 2013 par Mme Julie Dumont, ingénieur de la firme BPR-Triax ;

ATTENDU également le rapport daté du 29 août 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 162 589,02\$ (t.t.c.) en date du 23 mai 2013 ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 3 septembre 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Asphalte Desjardins inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 4 septembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **ASPHALTE DESJARDINS INC.**, datée du 27 août 2013, pour des travaux de bordures, de fondations, de revêtements bitumineux et d'éclairage sur la place du Ruisseau-Noir, le tout pour un montant de 159 829\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 535. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0358 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2013-1107-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE REMISE AUX NORMES DES POSTES DE POMPAGE SANITAIRE / RUES ADONIS, DE L'ÉLAN (DES ÉCORES) ET ÉMILE-ROY (HÔTEL-DE-VILLE)

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection des postes de pompage Émile-Roy, de l'Élan et Adonis (SA13-7027) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 10 juillet 2013 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 13 août 2013 à 11 h 13, à savoir :

Nordmec Construction inc.	548 354,46\$ t.t.c.
Gestion & Construction Métropolitain inc.	576 214,01\$t.t.c.
Norclair inc.	643 480,33\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Nordmec Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 14 août 2013 par M. Patrick Tremblay, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens ;

ATTENDU également le rapport daté du 15 août 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 558 873,93\$ (t.t.c.) en date du 4 février 2013 ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 2 septembre 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Nordmec Construction inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 4 septembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **NORDMEC CONSTRUCTION INC.**, datée du 13 août 2013, pour la réfection des postes de pompage Émile-Roy, de l'Élan et Adonis, le tout pour un montant de 476 933,65\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 518. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0340 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2013-1108-REC SOUMISSION / RÉFECTION DE PAVAGE SUR LE CHEMIN DU TRAIT-CARRÉ, DES MONTÉES MAJOR ET VALIQUETTE ET DU CHEMIN COMTOIS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de pavage du chemin du Trait-Carré, de la montée Major, du chemin Comtois et de la montée Valiquette (SA13-7028) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 10 juillet 2013 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 13 août 2013 à 11 h 06, à savoir :

Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	720 848,41\$ t.t.c.
Asphalte Desjardins inc.	725 734,05\$ t.t.c.
Les Pavages Dorval inc.	771 685,65\$ t.t.c.
Maskimo Construction inc.	788 938,90\$ t.t.c.
Groupe Hezagone s.e.c.	819 656,44\$ t.t.c.
Construction Anor (1992) inc.	933 661,85\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 20 août 2013 par Mme Émilie Fournier, ingénieure de la firme Roche Itée ;

ATTENDU également le rapport daté du 16 août 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 1 250 514,09\$ (t.t.c.) en date du 25 juin 2013 ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 19 août 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 4 septembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **SINTRA INC. (RÉGION LANAUDIÈRE-LAURENTIDES)**, datée du 13 août 2013, pour des travaux de pavage du chemin du Trait-Carré, de la montée Major, du chemin Comtois et de la montée Valiquette, le tout pour un montant de 626 961\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds des règlements numéros 438 et 551. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0341 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2013-1109-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE / RUES DU SAULE-NOIR, DE LA PRUCHE, DU CAMPAGNOL ET DU DORÉ-JAUNE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de pavage, bordures et éclairage routier sur les rues du Saule-Noir, de la Pruche, du Campagnol et du Doré-Jaune (SA13-7034) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 août 2013 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 août 2013 à 11 h 01, à savoir :

Asphalte Desjardins inc.	1 086 344,48\$ t.t.c.
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	1 108 354,82\$ t.t.c.
Maskimo Construction inc.	1 124 947,31\$ t.t.c.
Les Pavages Dorval inc.	1 165 091,11\$ t.t.c.
Construction Soter inc.	1 172 349,20\$ t.t.c.
Groupe Hexagone s.e.c.	1 181 189,34\$ t.t.c.
Construction Anor (1992) inc.	1 326 874,74\$ t.t.c. corrigé

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Asphalte Desjardins inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 28 août 2013 par M. Bernard Lefebvre, directeur de projets de la firme CDGU ingénierie urbaine ;

ATTENDU également le rapport daté du 28 août 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 1 632 800,67\$ (t.t.c.) en date du 15 avril 2013 ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 3 septembre 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Asphalte Desjardins inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 4 septembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **ASPHALTE DESJARDINS INC.**, datée du 27 août 2013, pour des travaux de pavage, bordures et éclairage routier sur les rues du Saule-Noir, de la Pruche, du Campagnol et du Doré-Jaune, le tout pour un montant de 944 852,78\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 562.

Que l'acceptation de cette soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement 562 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

**CE-2013-1110-DEC AUTORISATION / FERMETURE BOULEVARD DE LA
PINIÈRE / RÉALISATION DES TRAVAUX
D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL /
RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE LA PINIÈRE
ENTRE L'HÔTEL IMPÉRIA ET L'AVENUE CLAUDE-
LÉVEILLÉE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 419-08-2013, adoptée le 12 août 2013, acceptant la soumission de la compagnie Asphalte Desjardins inc. pour des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation, de revêtement bitumineux, d'éclairage et de feux de circulation sur le boulevard de la Pinière, pour un montant de 2 954 235,33\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE le projet de développement commercial proposé par Sobey's nécessite une desserte en égout et en aqueduc tel que prévu aux plans et devis préparés par la firme BPR-Triax;

ATTENDU QUE le projet nécessite un réaménagement complet du boulevard de la Pinière, entre l'Hôtel Imperia et l'avenue Claude-Léveillée nécessitant ainsi la fermeture de la rue pour la construction de l'aqueduc, des égouts pluvial et sanitaire ainsi que de la chaussée;

ATTENDU QUE pour procéder à ces travaux, la plage horaire visée serait du 9 septembre au 15 novembre 2013;

ATTENDU le dépôt du plan de détournement, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour dévier la circulation sur le boulevard des Seigneurs et la rue de Cologne;

ATTENDU QU'un plan de communication aux citoyens ainsi qu'aux commerces touchés par les travaux est en cours de préparation et est prêt à être diffusé :

- Communiqué dans les journaux locaux;
- Lettres d'information;
- Panneaux d'affichage.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la fermeture du boulevard de la Pinière, du 9 septembre au 15 novembre 2013, avec l'utilisation d'un chemin de détour sur le boulevard des Seigneurs et la rue de Cologne, et ce, afin de permettre à la firme Asphalte Desjardins inc. de réaliser les travaux sur le boulevard de la Pinière.

CE-2013-1111-DEC CESSIION DE RUE / CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC (ARGENT) / SDLP TERREBONNE LIMITED / BOULEVARD DE LA PINIÈRE

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter la cession :

- 1) du lot numéro 5 259 586 du cadastre du Québec sans considération, lot situé sur le boulevard de la Pinière, par SDLP Terrebonne Limited, et ce, conformément à la promesse de cession signée le 16 juillet 2012 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 5128 de ses minutes ;

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer l'acte de cession dudit lot et que Me Daniel Lafond, notaire, soit mandaté pour la confection du document requis concernant la cession dudit lot.

Il est également unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter :

- une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 385 500,46\$ dans le cadre de la subdivision d'un (1) lot en bordure du boulevard de la Pinière, telle qu'indiquée à la compilation numéro D13-0399. Ce lot est plus amplement démontré au plan et à la description technique préparés par M. Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 5128 de ses minutes.

CE-2013-1112-DEC UTILISATION DE CHEMINS PUBLICS / ÉCOLE SAINT-JOACHIM / 6 SEPTEMBRE 2013

ATTENDU la demande de l'école Saint-Joachim afin d'utiliser certaines rues pour une parade avec les jeunes de l'école dans le cadre des activités de la rentrée scolaire le vendredi 6 septembre 2013 de 9h à 10h30 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la parade, organisée par l'école Saint-Joachim, le 6 septembre 2013 de 9h à 10h30 dans les rues suivantes :

Départ de l'école vers la rue Émile-Roy, à droite jusqu'au chemin Gauthier, à gauche jusqu'à la rue Renaud, à gauche jusqu'à la rue des Pélicans et à droite jusqu'au parc Renaud. Le retour se fera en sens inverse

En cas de pluie, l'activité sera reportée au jeudi 12 septembre 2013.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2013-1113-DEC PARADE DE LA RENTRÉE / ÉCOLE ESTHER-BLONDIN / 6 SEPTEMBRE 2013

ATTENDU la demande de l'école Esther-Blondin pour tenir un défilé dans le cadre de la Fête de la rentrée pour les 400 élèves le vendredi 6 septembre 2013, de 10h à 11h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'école Esther-Blondin à tenir un défilé dans le cadre de la fête de la rentrée le 6 septembre prochain dans les rues identifiées sur le document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et ce, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 qui suivent :

1) Réduction ou interruption de la circulation automobile

Un corridor pourra être délimité dans les rues touchées par cette marche. Le parcours et la fermeture partielle ou totale de certaines des rues mentionnées au document devront faire l'objet d'une entente entre le comité organisateur, la Direction du loisir et vie communautaire et la Direction de la police ;

2) Assistance policière

La Direction de la police est autorisée à fournir les escortes suffisantes pour assister les bénévoles et les enseignants et assurer la sécurité tout au long du parcours.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2013-1114-DEC ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE / LES RÉPITS DE GABY / PARC ARISTIDE-LAURIER / 8 SEPTEMBRE 2013

ATTENDU la demande de l'organisme Les Répits de Gaby pour tenir une épluchette de blé d'Inde au parc Aristide-Laurier, le dimanche 8 septembre 2013, de 10h à 19h (l'événement aura lieu beau temps, mauvais temps);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'organisme Les Répits de Gaby à tenir une épluchette de blé d'Inde au parc Aristide-Laurier le 8 septembre prochain, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée dans le parc pour la tenue de cet événement.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Produits comestibles et boissons alcoolisées

La vente ou le service de produits comestibles et de boissons alcoolisées est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de boissons alcoolisées et de produits comestibles dans le parc; toute autre personne ne peut pénétrer dans le parc avec des boissons alcoolisées, et ce, conformément à la réglementation de la Ville. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à

la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

5) Tarification d'accès

L'accès au site sera de 7\$ pour les adultes et 3\$ pour les enfants.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2013-1115-DEC INAUGURATION / NOUVELLE PLACE PUBLIQUE /
PARC SAINT-SACREMENT / 28 SEPTEMBRE 2013**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne souhaite inaugurer la nouvelle place publique du parc Saint-Sacrement le samedi 28 septembre 2013, entre 13h et 17h (l'événement aura lieu beau temps, mauvais temps);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'inauguration de la nouvelle place publique du parc Saint-Sacrement le 28 septembre prochain, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Produits comestibles et boissons alcoolisées

Aucune vente ou service de boissons alcoolisées sur place. La vente ou le service de produits comestibles sur le lieu d'activité est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable.

2) Musique et animation familiale

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité.

3) Affichage

La mise en place de banderoles et d'affiches sur le site d'activité est permise. Celles-ci doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2013-1116-DEC RENOUVELLEMENT / PROTOCOLE D'ENTENTE /
DEMANDE D'HEURES DE GLACE ADDITIONNELLES
/ CLUB DE HOCKEY LES COBRAS DE TERREBONNE**

ATTENDU QUE le protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et le Club de hockey Les Cobras de Terrebonne est échu depuis la fin de la dernière saison ;

ATTENDU QUE l'organisme demande à la Ville de Terrebonne une augmentation des heures de pratiques subventionnées ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Terrebonne, le Club de hockey Les Cobras de Terrebonne concernant l'allocation et les tarifs d'heures de glace offerts selon les paramètres déjà consentis.

Que le Comité exécutif refuse la demande de paiement d'heures de glace additionnelles de l'organisme pour la saison en cours, celle-ci n'ayant pas été prévue au budget 2013.

Que cette demande soit étudiée dans le cadre de la préparation du budget 2014.

CE-2013-1117-DEC DEMANDE D'HEURES DE GLACE / SAISON 2013-2014 / ORGANISATION DU HOCKEY FÉMININ DE LANAUDIÈRE

ATTENDU QUE depuis la saison 2011-2012, la Ville de Terrebonne n'octroie plus d'heures de glace à l'organisation du hockey mineur féminin de Lanaudière ;

ATTENDU le principe d'attribution des heures de glace mis de l'avant par la Ville de Terrebonne depuis de nombreuses années, l'organisation, pour avoir droit à des heures de glace pour la saison 2013-2014, aurait dû déposer en septembre 2012 une liste de joueuses afin que ses besoins en heures de glace pour la saison 2012-2013 soient intégrés dans l'exercice budgétaire 2013 ;

ATTENDU QUE cette décision entraîne la nécessité pour l'organisation d'acheter à même ses fonds des heures de glace pour la présente saison qui a pour effet une majoration des coûts d'inscription de 500\$ pour les joueuses de hockey de Terrebonne qui souhaitent évoluer dans le hockey féminin ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que la Direction du loisir et vie communautaire soit et est autorisée à convenir de la modalité afin de mettre à la disposition ou de rembourser à l'organisation du hockey mineur féminin de Lanaudière les coûts relatifs à la location de cette heure de glace.

CE-2013-1118-DEC SOUMISSION / ACCÈS ET SÉCURITÉ – ÉDIFICE E.S. MATHIEU

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour la mise en place d'accès et sécurité de l'édifice E.S Mathieu;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues, à savoir :

ASC Sécurité	19 574,49\$ t.t.c.
Infynia	23 995,28\$ t.t.c.
Alarmes DTS inc.	27 593,06\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie ASC Sécurité s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 29 août 2013 de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter la soumission de la compagnie **ASC SÉCURITÉ** pour la mise en place d'accès et sécurité de l'édifice E.S Mathieu, le tout pour un montant de 17 025\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0352 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-1119-DEC REMPLACEMENT / INFRASTRUCTURE TÉLÉPHONIQUE IP / LICENCES ET SUPPORTS VMWARE

ATTENDU QUE suite à l'acceptation de la nouvelle initiative 2013-DTI-1 et de la résolution numéro CE-2013-309-DEC, la Direction des technologies de l'information était autorisée à procéder à des appels d'offres pour le remplacement/mise à niveau de la solution logicielle et matérielle de gestion de la téléphonie IP ;

ATTENDU QU'il existe une entente avec le Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) pour l'acquisition des licences et contrats de support VMware Standard requis ;

ATTENDU la recommandation de la Direction des technologies de l'information à l'effet de procéder à l'achat des licences et contrats de support VMware Standard requis selon l'entente d'achat du CSPQ ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le Comité exécutif autorise la Direction des technologies de l'information à procéder à l'achat des licences et contrats de support VMware Standard requis, le tout pour un montant de 4 107,16\$ (taxes en sus) à être pris à même la réserve pour imprévus. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0346 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0347 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 5 200\$, du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-999 (réserve pour imprévus) au poste budgétaire numéro 1-03-100-03-291 (affectation au FDI projet 03-291) soit accepté.

CE-2013-1120-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire